

Aide financière pour favoriser la mobilité étudiante sortante

Contexte : Les étudiantes et étudiants qui effectuent une mobilité d'études à l'étranger bénéficient d'aides financières allouées par la DRIE (allocation Erasmus ou bourse AMI ou bourse AMOBUL), calculées selon le pays de destination, la durée de la mobilité et le statut de l'étudiant vis-à-vis du CROUS. Ces aides n'ont pas vocation à couvrir l'ensemble des dépenses en mobilité et sont versées comme suit :

- 70% de la somme allouée sont versés minimum 2^{ème} mois après le début de la mobilité
- 30% de la somme allouée sont versés au retour de la mobilité

Dans la préparation de leur mobilité, les étudiantes et étudiants doivent donc disposer d'un budget personnel d'avance, pour faire face aux premières dépenses d'installation dans le pays d'accueil (transport, frais de logement, équipements...) et le constat évident est que tous n'ont pas les ressources nécessaires pour cela.

Pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un soutien tiers, ils peuvent difficilement envisager une mobilité. Si nous voulons favoriser la mobilité, il nous semble important de redémocratiser l'accès à la mobilité étudiante.

Conditions d'obtention :

- Étudiant(e) à partir de la Licence 2, pour un semestre d'études à l'étranger
- Cadre de l'échange : convention de partenariat (avec l'Université d'accueil) **ou** accord Erasmus **ou** Crepuq (Québec) **ou** coopération
- Un étudiant peut bénéficier de 2 bourses au maximum : une pour le cycle Licence et une autre pour le cycle Master,

Attention, ne peuvent bénéficier de la bourse à la mobilité :

- **les étudiants inscrits au titre de la formation continue, salariés ou dont la formation est financée**
- **les étudiants partant pour un semestre d'études ou un stage conventionné obligatoire effectué dans la Grande Région (Sarre-Lorraine-Luxembourg-Belgique)**

Deux campagnes d'attribution des bourses de mobilité sont organisées par année universitaire.

Montants forfaitaires :

Destination	Forfait étudiant non boursier	Forfait étudiant boursier
Japon, Canada	400€	450€
Erasmus pays 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède	350€	400€
Erasmus pays 2 : Allemagne (hors Sarre), Autriche, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	300€	350€
Erasmus pays 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	250€	300€

Formulaire à compléter :



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

SHS SCIENCES
HUMAINES &
SOCIALES
NANCY

DEMANDE D'AIDE DE MOBILITÉ DE L'UFR SHS-NANCY

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Date limite de dépôt des demandes : XXX

Nom :

Prénom :

Adresse postale (N°, rue, CP, ville) :

Adresse courriel :

N°étudiant :

N°sécurité sociale :

Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse de mobilité de l'UFR SHS-NANCY ? OUI NON

Si oui, en quelle année ?

Année d'études :

Mention et Parcours :

Type de mobilité :

Durée du séjour :

Date de départ prévue :

Date de retour prévue :

Lieu de séjour : (pays, ville, structure d'accueil) :

Etudiant boursier : OUI/ NON

Pièces à fournir :

Formulaire dûment complété

Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) à **votre nom**

J'ai pris connaissance des modalités de demande d'aide à la mobilité de l'UFR SHS-Nancy.

Je m'engage à rembourser totalement Le montant de l'aide en cas de non réalisation du projet ou partiellement en cas de réduction du séjour.

Fait à _____, le _____

Signature obligatoire de l'étudiant :

Fait à : _____, le _____

Signature du Directeur de l'UFR SHS :

📩 Dossier à retourner par mail à l'adresse : shs-nancy-ri-contact@univlorraine.fr ou en présentiel au bureau des relations internationales bureau G05- Scolarité SHS-Nancy